

CAP MARTINIQUE 2026

Note aux concurrents N°1

EVOLUTIONS OSR 2026 – 2027

Rédacteur : François Sérurier – Directeur de course – 12 février 2026

Ce document ne remplace pas la lecture des OSR 2026-2027 qui s'appliquent pour la CAP Martinique 2026, mais permet de porter une attention sur certaines des évolutions importantes qui sont à prendre en considération.

RSO 3.29.1 Mo1,2,3-Mu1,2,3,4

Si le radio émetteur récepteur marine est une VHF

Un émetteur-récepteur marine VHF portatif, avec une puissance minimum d'émission de 5 W, étanche ou équipé d'une pochette étanche pour chaque sac/container de sécurité. Lorsqu'il n'est pas utilisé, il doit être stocké dans le sac/container (voir RSO 4.21)

RSO 3.29.6 MoMu1,2

g) un haut-parleur externe dans le cockpit

RSO 4.07 c) Lampes torche et Projecteurs de recherche Mo0,1,2, 3,MU0,1,2,3,4

c) pour les bateaux avec seulement 2 membres d'équipage le projecteur décrit en 4.07 a) doit être accessible depuis le cockpit sans avoir à aller dans la cabine

RSO 4.19.3 EPIRBs Mo0,1Mu0,1,2,3,4

Une balise EPIRB 406 MHz enregistrée après 2026 doit inclure un système GNSS interne et la capacité à transmettre un signal AIS.

RSO 4.27.1 Voiles de tempête-Conception **

g) un tourmentin ne peut être établi en même temps que toute autre voile établie en avant du mât le plus avant

RSO 4.27.4 Voiles de tempête-Tourmentin MoMu0,1,2

e) pas de lattes

SECTION 5 EQUIPEMENT PERSONNEL

RSO 5.01 Gilet de Sauvetage **

Un gilet de sauvetage gonflable par gaz, conforme à ISO 12402-3 (Niveau 150) et fabriqué après 2011. Il doit être équipé comme suit, chaque élément satisfaisant ISO 12402-3 ou ISO 12402-8 :

g) correspondre à la plage de tailles adaptée à l'équipier, telle qu'indiquée sur le gilet de sauvetage